

Vivre à Césarches

Octobre 2024

Numéro 210

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

- ❖ L'inscription sur la liste électorale de la commune est **OBLIGATOIRE**. Si vous n'êtes pas encore inscrit, n'hésitez pas à le faire via le répertoire électoral unique, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Par contre, seuls les habitants de Césarches et les propriétaires fonciers bâti ou non bâti peuvent être inscrits sur la liste électorale de Césarches. Donc, les enfants majeurs qui sont partis de la commune doivent s'inscrire dans leur commune d'habitation.

Merci d'informer vos enfants majeurs qu'ils doivent s'inscrire dans leur commune d'habitation.

En décembre 2024, la liste électorale sera révisée et ils seront désinscrits de la liste électorale de Césarches.

VÉHICULES GARÉS SUR LA BOUCLE DU PLAN

- ❖ De plus en plus de véhicules sont garés sur la boucle du Plan à l'extérieur des propriétés privées. Ce stationnement est illégal car gênant notamment pour les secours.

Merci de bien vouloir garer vos véhicules à l'intérieur de vos propriétés.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

- ❖ La mairie sera fermée du lundi 28 octobre 2024 au vendredi 1er novembre 2024.

RAPPEL CONCERNANT LES CHIENS

- ❖ Les chiens doivent être tenus en laisse sur la commune. Ils ne doivent pas divaguer sur la voie publique et leurs déjections doivent être ramassées.

DÉCLARATION DES RUCHES

- ❖ La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

DATES A RETENIR

- CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024
La cérémonie du 11 novembre débutera à 11 heures sur la place Louis Janet devant le monument aux morts. La population est invitée à venir se recueillir en mémoire des morts de la Commune pour la France.
- VŒUX DU MAIRE – 10 janvier 2025
Toute la population est invitée aux vœux de la municipalité qui auront lieu le 10 janvier 2025 à 19h00 heures à la salle des fêtes. Cette manifestation sera suivie d'un apéritif dinatoire.
- REPAS DES AINÉS – Dimanche 23 mars 2025
Les aînés de 60 ans et plus se retrouveront autour d'un repas le dimanche 23 mars 2025 à midi.